

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Bastia, le 15/06/2021

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE BASTIA**

Villa Montepiano
20407 BASTIA cedex
Téléphone : 04.95.32.88.66
Télécopie : 04.95.32.38.55

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
8h30 à 11h30-13h30 à 16h00

E21000024 / 20

Monsieur le Maire
DE VALLE DI ROSTINO
hôtel de ville
20235 VALLE DI ROSTINO

Dossier n° : E21000024 / 20
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet : Elaboration de la carte communale de la commune de Valle di Rostino.

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné **Mme Lactitia Istria**, demeurant Lieu-dit Bacajola, 20215 Vescovato (Tél : 06 19 69 03 27) en qualité de commissaire enquêteur titulaire, et **M. Jean-Paul Maraninchi** demeurant Hameau de Poggiale, 20225 Muro (Tél : 07 82 57 53 60) en qualité de commissaire enquêteur suppléant en vue de procéder à l'enquête en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter les commissaires enquêteurs avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,



Pour le greffier en chef,
La greffière,
R. ALFONSI

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Décision du 15 juin 2021

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA

N° E21000024 /20

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

Vu enregistrée le 11/06/2021, la lettre par laquelle le maire de la commune de Valle di Rostino demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Elaboration de la carte communale de la commune de Valle di Rostino ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le décret n° 2017 du 25 avril 2017 ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2021 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Mme Laetitia Istria est désignée en qualité de commissaire enquêtrice, et M. Jean-Paul Maraninchi est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête susvisée.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, les commissaires enquêteurs sont autorisés à utiliser leur véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à la commune de Valle di Rostino en qualité de maître d'ouvrage, à Mme Istria, et à M. Maraninchi.

Fait à Bastia, le 15/06/2021

Le Président,

Thierry VANHULLEBUS